

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège Heritage

Avril 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Collège Heritage a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'autoévaluation¹, dûment adopté par le Conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique fourni par la Commission². Ce rapport est parvenu à la Commission le 23 février 1996. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Collège les 9 et 10 octobre 1996³. À cette occasion, le Comité visiteur a pu rencontrer la Direction du Collège, les comités de programme, des professeurs, des étudiants⁴ et des diplômés. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme, tout en le situant dans le projet éducatif et l'offre de formation du Collège. Il décrit ensuite brièvement le processus d'autoévaluation retenu par le Collège. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

-
1. CÉGEP HERITAGE COLLEGE, *Evaluation of the Social Sciences & Commerce Programmes*, Hull, 1996, (rapports distincts regroupés en un document) 83 et 65 pages.
 2. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *The Social Sciences Program : Specific Guide of Programs of Studies (2410-0518)* – Québec, mars 1995, 59 pages (ISBN : 2-550-24572-5).
 3. Le comité visiteur était composé de M^{me} Michele Turner ainsi que de MM. John Keyes et Claude-E. Rochette. M^{me} Louise Chené, commissaire, présidait le comité et M. Denis Savard, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 4. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Description du programme

Le Collège Heritage est un établissement public situé à Hull dans la région de l'Outaouais. Ce Cégep, en tant qu'unique institution éducative postsecondaire de langue anglaise de l'Ouest du Québec, «s'engage à promouvoir l'avancement social, culturel et économique de la communauté. Sa grande priorité est de fournir aux personnes et aux groupes de cette communauté l'accès à un apprentissage de qualité qui leur permette de réaliser leurs objectifs d'éducation, de carrière et de vie»⁵.

En 1994-95, le Collège Heritage accueillait 885 étudiants. L'effectif étudiant se répartissait à 56,9 % à la formation préuniversitaire, 38,5 % à la formation technique et 4,6 % en formation préparatoire⁶. Cet effectif compte dans ses rangs un pourcentage approximatif de 10 % d'élèves issus des Premières Nations. Ces élèves proviennent principalement des communautés cries de la Baie de James et de la Baie d'Hudson ainsi que des communautés algonquiennes de Maniwaki et du Lac Barrière⁷.

À la formation préuniversitaire, le Cégep offre les programmes de Sciences de la nature, Sciences humaines, Arts plastiques, Lettres ainsi que Langue et littérature. Les programmes dispensés à la formation professionnelle sont les Soins infirmiers, l'Électrotechnique, l'Éducation en services de garde, les Techniques administratives, les Techniques de bureau et l'Informatique.

Le programme de *Sciences humaines* est le programme le plus fréquenté de l'établissement. En 1994-95, les 295 inscrits de ce programme représentaient le tiers de l'effectif étudiant du Cégep⁸. Le programme de *Sciences humaines* se donne selon deux profils auxquels l'établissement accorde localement le statut de programmes distincts. Il s'agit des profils de *Social Sciences* et de *Commerce*. La responsabilité de ces profils incombe à deux entités différentes, soit les Départements de *Social Sciences* et de *Business Administration*.

5. Énoncé de la mission du Collège, in CÉGEP HERITAGE COLLEGE, *Rapport annuel 1994-95*, Hull, janvier 1996, p. 4.

6. Ibidem, p. 12.

7. CÉGEP HERITAGE COLLEGE, *Evaluation of the Social Sciences & Commerce Programmes*, p. 39.

8. CÉGEP HERITAGE COLLEGE, *Rapport annuel*, p. 13.

Le profil *Social Sciences* correspond à un profil de Sciences humaines sans mathématique. Les cours de concentration de ce profil s'articulent autour de cinq disciplines : l'anthropologie, la géographie, la psychologie, les sciences politiques et la sociologie. Les cours de concentration du profil *Social Sciences* sont dispensés par 12 professeurs, dont six permanents à temps plein. En 1994-95, le profil *Social Sciences* accueillait 243 élèves, dont le quart provenait de communautés autochtones.

Le profil *Commerce* accueillait 52 élèves en 1994-95. Ce profil est le descendant direct du sous-programme *Commerce* qui fut dispensé pendant près de vingt ans à l'établissement, avant que ne survienne la refonte du programme de *Sciences humaines* en 1991. Les deux premières années du programme *Commerce* présentaient alors beaucoup de similitudes avec le programme de formation technique de *Business Administration* (Techniques administratives). Au dire du Département, la similarité entre les deux programmes procurait aux élèves un avantage au plan de l'orientation dans le sens où ils pouvaient passer d'un programme à l'autre sans grande pénalité et, de ce fait, différer d'un an leur décision d'aller ou non à l'université. La refonte a toutefois beaucoup changé le visage du programme *Commerce* en l'éloignant du domaine plus strict de l'Administration des affaires pour lui donner une orientation moins spécifique qui est celle d'un profil axé vers les Sciences humaines. À choisir, le Département préfère nettement l'ancienne formule à la nouvelle. La nouvelle facture du programme serait, de l'avis du Département, une source d'insatisfaction chez les élèves. Ceux-ci sont obligés de suivre plusieurs cours de Sciences humaines dont ils ne perçoivent pas la pertinence et ils réclament un plus grand nombre de cours relatifs à leur domaine d'intérêt. Le département souhaite que le Cégep instaure un programme local de *Commerce* qui, tout en satisfaisant les objectifs du programme de *Sciences humaines*, fasse plus de place aux objectifs propres à l'Administration. En attendant, le profil actuel peut être vu comme un optimum entre les impératifs du nouveau programme et la volonté du Département d'intégrer la plus grande quantité possible de contenu relatif à l'Administration des affaires. Au profil *Commerce*, la tâche d'enseignement des cours de concentration est partagée entre six enseignants, dont cinq sont permanents et à temps plein.

Évaluation du programme

Le processus d'autoévaluation

Le Cégep a procédé à deux autoévaluations complètes et distinctes, une pour chacun des profils du programme. Ces deux autoévaluations forment des sections séparées dans le rapport présenté à la Commission. Les deux autoévaluations ont été menées par des sous-comités différents. Le travail des sous-comités était supervisé par un comité pilote dont faisait partie le directeur des études, son adjointe et les deux coordonnateurs des départements responsables des profils évalués.

Le sous-comité d'autoévaluation du programme de *Social Sciences* était formé du directeur des études, du coordonnateur du Département, de l'aide pédagogique, d'un enseignant, de deux diplômées et d'une étudiante. Pour chacun des sous-critères, le coordonnateur présentait un projet de rapport qui était discuté au sous-comité. Les Services aux étudiants et les Services pédagogiques ont fourni de la documentation et des statistiques au sous-comité. De nombreuses rencontres avec les membres du Département ont contribué à façonner tant la forme que le contenu du rapport. Le rapport s'appuie aussi sur les données d'un sondage distribué dans les différents groupes de Méthodes de recherche 300-300-91. Quarante-deux élèves ont répondu à ce sondage.

Le sous-comité du profil *Commerce* comprenait le coordonnateur du département, l'adjointe au directeur des études, un enseignant et une diplômée. Les deux enseignants avaient la tâche de rédiger un projet de rapport et de présenter leur travail, un critère à la fois, au sous-comité pour discussion et appréciation. Les Services aux étudiants ont fourni les statistiques relatives aux taux de succès des élèves. Diverses consultations ont été menées auprès des étudiants et des enseignants des différentes disciplines enseignées dans le programme.

La Commission a apprécié la qualité d'ensemble des deux sous-sections du rapport présenté par le Cégep. Il s'agit de descriptions fidèles, sans fard, d'une réalité que la Commission a été à même de vérifier lors de la visite de l'établissement. La Commission souligne aussi le souci du Collège de favoriser la participation et la concertation des divers intervenants au cours de l'opération. La Commission note tout particulièrement la participation active des élèves et des diplômés à toutes les étapes du processus.

La Commission relève par contre, que l'organisation du rapport en deux sous-sections permet, certes, une description plus détaillée des deux profils, mais elle est parfois l'occasion de redondances

et, à d'autres endroits, source de confusion et d'inachevé, principalement en ce qui a trait aux statistiques. Aussi, cette organisation en deux sous-sections, accréditant l'existence de deux entités distinctes, n'a pas permis de dégager le portrait d'ensemble du programme demandé par la Commission. De plus, la Commission se serait attendue à ce que le Cégep approfondisse davantage l'analyse des situations et qu'il dégage des appréciations mieux appuyées sur lesquelles il aurait pu fonder ses actions envisagées.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

Le programme comprend deux profils — *Social Sciences* et *Commerce* — qui fonctionnent de façon à ce point indépendante que l'établissement a réalisé deux opérations distinctes d'auto-évaluation. Le profil *Social Sciences* offre un choix de cours de concentration puisé dans les disciplines d'anthropologie, de géographie, de sciences politiques, de psychologie et de sociologie. Les cours de concentration du profil Commerce sont *Business, Management Principles and Methods, Economics Agents, International Economics, Regional Economics, Introduction to Computers, Linear Algebra* de même que deux cours de *Calculus*. Les deux profils tombent sous la responsabilité de départements différents et les échanges entre ces deux unités sont minimaux, quoique cordiaux.

Ces Départements sont de taille relativement petite de telle sorte que la communication est facilitée entre les professeurs d'un même profil. L'approche programme est amorcée, mais se manifeste surtout à travers ses implications relatives aux offres de cours et à certaines pratiques pédagogiques en usage dans différents cours.

Le profil *Social Sciences* reprend, tels quels, les objectifs du programme ministériel. Le Cégep note cependant que le domaine des Sciences humaines se compose de nombreuses disciplines qui possèdent un corpus de connaissance, une méthodologie et des théories propres à chacune si bien que, au-delà de l'adoption d'objectifs communs, le défi demeure présent de parvenir à une organisation opérationnellement cohérente d'éléments aussi diversifiés.

Le rythme d'implantation de l'approche programme semble plus lent au profil *Commerce*. Non pas que les intervenants de ce profil rejettent cette approche, ils préféreraient la voir s'appliquer à leur domaine spécifique plutôt qu'à l'ensemble du champ des Sciences humaines. À l'intérieur de ce profil, trois objectifs ont été ajoutés au programme ministériel. Ces objectifs s'énoncent ainsi : «1. *the programme is designed to ensure that the graduate will have the required prerequisites to meet the local universities' admission requirements for Commerce or Business Administration*; 2. *the programme offers those courses that will allow the student to enter the second year of university (Ottawa University or Carleton University) without taking any preparatory courses*; 3. *the programme is to offer those courses that will allow students to obtain the maximum number of exemptions in the university programme of their choice.*»

Tant au profil *Social Sciences* qu'au profil *Commerce*, la préoccupation de la préparation à l'université demeure très présente. Il faut dire que le Collège Heritage vit une situation particulière à cet égard. Les universités de langue anglaise à proximité, qui sont situées en sol ontarien, admettent les élèves québécois après une première année collégiale. De plus, en respectant certaines conditions, et sans égard à l'obtention du DEC, les élèves de deuxième année collégiale ont la possibilité de passer directement en deuxième année à l'université⁹.

Cette possibilité d'un passage direct à l'université a pour effet de rompre le lien de préalable qui ordonne les deux visées successives du programme que sont l'obtention du diplôme collégial et l'accès à l'université. La rupture de ce lien de préalable introduit un biais dans la cohérence verticale du programme en permettant que coexistent dans les faits deux conceptions concurrentes du programme : une, officielle et explicite, qui conduit d'abord au diplôme; et une autre, implicite, mais effective, qui accorde la primauté à l'accès direct à l'université.

9. Pour être admissibles en première année à l'Université d'Ottawa, les candidats québécois de l'ordre collégial doivent avoir réussi 12 cours de formation générale au cégep (excluant les cours techniques et d'éducation physique). Aucune équivalence n'est alors accordée. Les candidats ayant réussi plus de 12 cours de formation générale au cégep peuvent obtenir des équivalences jusqu'à concurrence d'une année d'études (y compris les exigences de langue seconde) au niveau universitaire.

La superposition de ces deux conceptions conduit à une mise en oeuvre ambiguë du programme et à une altération de son organisation. Ainsi, la répartition des activités d'apprentissage entre cours obligatoires (de la formation générale et du tronc commun), cours à options et cours complémentaires perd son sens alors que l'accumulation des préalables définis par les universités ontariennes tient lieu de règle de cheminement sans égard aux visées du programme ou à la mission de l'établissement. Il en résulte qu'il paraît moins nécessaire aux enseignants de s'appropriier la finalité et les objectifs du programme officiel et aux élèves de s'y conformer.

La Commission a d'ailleurs noté la faible appropriation des objectifs du programme par les enseignants. Le Cégep ne semble pas avoir tiré les conséquences de ces objectifs sur l'enseignement. Ainsi, outre les questions relatives à la séquence des préalables, la planification du contenu des cours ne donne pas lieu à beaucoup d'actions concertées et interreliées. Les différents intervenants des deux profils offerts ne partagent ni vision, ni direction commune. Avant 1996, le programme ne comportait pas d'activité d'intégration formelle. L'intégration était touchée en partie à l'occasion d'une recherche demandée aux élèves dans le cours *Practical Initiation to Methodology in the Social Sciences* qui se donne à la troisième session.

Les profils sont dispensés de façon extrêmement cloisonnée, comme s'il s'agissait de programmes différents, ce que souhaite d'ailleurs le département de *Business Administration*. Ces profils offrent une formation plutôt étroite, précocement spécialisée, axée sur un nombre restreint de disciplines et, plus explicitement dans le cas du profil *Commerce*, destinée à préparer l'admission dans des programmes préidentifiés d'universités spécifiées. Il va sans dire que cette spécialisation précoce prive l'élève d'une vue d'ensemble et intégrée du domaine des Sciences humaines et qu'elle entrave sa possibilité d'exercer un choix de carrière éclairé.

Dans le contexte d'un programme altéré dans sa finalité, dans lequel la formation est cloisonnée en deux profils étanches, sans vision d'ensemble ni gouvernail commun, et morcelée entre différents cours dispensés de manière indépendante, la Commission recommande au Cégep

de mettre en oeuvre un programme de Sciences humaines qui vise pleinement la finalité définie dans les Cahiers de l'enseignement collégial et d'en resserrer la cohérence sur le plan de l'organisation et de la pédagogie.

Le Cégep pourrait établir cette cohérence à partir d'un profil du diplômé défini en tenant compte de la mission de l'établissement et des caractéristiques de sa clientèle.

Les cours du tronc commun couvrent l'ensemble des objectifs ministériels à l'exception de l'objectif 3.3 qui n'est pas touché en *Social Sciences* et très légèrement en *Commerce*. Cet objectif traite de la compréhension de textes de Sciences humaines dans la langue seconde, soit le français dans les établissements de langue anglaise. La Commission invite donc le Collège à veiller à ce que l'objectif 3.3 soit couvert de façon adéquate.

Dans les deux profils, la séquence de cours prévue suit un ordre progressif de présentation des contenus allant du plus simple au plus complexe. Au profil *Commerce*, cette séquence et les enjeux qui s'y rattachent font l'objet d'une analyse bien structurée et documentée. Dans l'un ou l'autre des profils, il peut arriver que la séquence adoptée varie en fonction de problèmes organisationnels, mais le plan d'ensemble demeure adéquat. La Commission note le soin démontré par le Cégep dans l'organisation progressive de la séquence des cours.

L'offre de cours tant en *Social Sciences* qu'en *Commerce* comporte un fort accent sur certaines disciplines. De l'avis de la Commission, cette concentration disciplinaire mène à une spécialisation prématurée de la formation alors que le programme devrait favoriser l'évolution du choix vocationnel de l'élève en l'éveillant à une étendue plus vaste du champ des Sciences humaines. D'un autre côté, le cloisonnement et la rigidité des profils limitent la possibilité de choix offert aux élèves, en forçant, par exemple, les élèves qui désirent étudier la mathématique à s'inscrire au profil *Commerce*, même si cette option les éloigne de leur choix vocationnel. De manière à mieux garantir la progression d'orientation des élèves, la Commission recommande au Cégep de

revoir l'offre des cours et au besoin l'organisation des profils de manière à présenter une vision plus large du champ des Sciences humaines qui soit, pour l'élève, une occasion d'exploration, de spécification et de consolidation de son choix de carrière.

Le Cégep n'a pas fourni d'analyse de la charge de travail demandée aux élèves quant à sa nature, son ampleur et son équivalence entre les profils, entre les disciplines et chez les différents enseignants. L'établissement de la somme de travail, du calendrier des examens et de l'échéance des travaux est laissé, sans concertation, à la discrétion de chacun. D'après les commentaires recueillis lors de la visite, certains cours présenteraient une charge de travail qui dépasse les exigences collégiales de manière à préserver leur statut d'équivalence universitaire. Étant donné l'absence de concertation et les allégations relatives aux exigences trop élevées dans certains cas, la Commission *suggère* au

Cégep de vérifier l'ampleur de la charge de travail afin de garantir, particulièrement en première session, l'équilibre de la somme de travail attendue des élèves.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

Le programme est dispensé à l'aide de méthodes pédagogiques variées, adaptées et appréciées des élèves. Si l'exposé magistral demeure la méthode la plus fréquemment utilisée, elle s'accompagne cependant d'autres méthodes choisies et appliquées en vue de favoriser, chez les élèves, un apprentissage autonome et de développer leurs habilités liées au sens critique. Ces méthodes recourent à l'utilisation de matériel audiovisuel, aux groupes de discussion, à l'enseignement individualisé, à la présentation de projets, aux séminaires et à l'utilisation active de la documentation écrite. La Commission note que le recours à la technique du travail en sous-groupes, utilisée lors de séminaires de discussion pour du travail de recherche ou dans l'accomplissement de divers travaux pratiques, relève d'un choix judicieux et d'une application compétente. Les élèves s'activent à leurs tâches alors que le professeur joue un rôle d'animation, de conseil ou de supervision auprès des différents sous-groupes. La pédagogie mise de l'avant au Cégep encourage l'auto-apprentissage en confiant à l'élève une part d'initiative qui s'accroît au fil des trimestres.

Les professeurs se préoccupent d'adapter leurs méthodes en fonction des élèves en difficulté. En *Social Sciences* où la situation est plus critique, surtout au premier trimestre, les enseignants introduisent des techniques métacognitives destinées à rendre les élèves de meilleurs apprenants.

La visite a permis de constater la grande satisfaction des élèves concernant les cours reçus et la pédagogie utilisée. Les élèves ont parlé de cours intéressants qui incitent à l'étude. La Commission note que la variété et l'adéquation des méthodes pédagogiques utilisées dans le programme ainsi que la satisfaction qu'elles suscitent auprès des élèves constituent des points forts du programme.

Le Collège offre sur le plan institutionnel une multitude de services aux élèves. On compte des services de *Counselling*, des programmes d'orientation, de l'aide académique, une équipe de gestion de crises, des services d'aide destinés aux élèves en difficulté scolaire, aux élèves

handicapés, aux élèves autochtones, des programmes de soutien aux athlètes, aux étudiants adultes, et enfin un centre d'aide à la rédaction. D'après le rapport d'autoévaluation, les enseignants et les élèves ne sont peut-être pas assez informés de l'existence de ces services. Pour favoriser l'encadrement pédagogique et le dépistage des élèves en difficulté, la Direction des services aux élèves assigne à chacun des programmes un conseiller attiré.

En plus des mesures institutionnelles, les élèves peuvent aussi compter sur des initiatives départementales d'aide et de soutien. La Commission souligne notamment le système de tutorat (*mentoring*) qui a cours au profil *Commerce*. Ce système associe un tuteur à chacun des élèves du programme. Des rencontres sont organisées périodiquement entre l'élève et son tuteur pour discuter de ses résultats scolaires et de son cheminement.

La politique relative à la disponibilité des enseignants décrit des pratiques désirables sans imposer de quotas ou de contraintes. La visite a permis de constater la grande disponibilité dont font preuve les enseignants. Dans le contexte d'un petit établissement où les relations humaines sont *de facto* personnalisées, les élèves bénéficient d'un encadrement attentionné et stimulant. La Commission a pu constater que les relations élèves - professeurs se déroulent dans un climat serein, harmonieux et empreint de respect. Pour la Commission, la qualité des relations humaines de même que la qualité de l'encadrement constituent des points forts du programme.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

Le Collège compte sur un personnel motivé, expérimenté et hautement qualifié. Le corps professoral compte une proportion assez élevée d'enseignants à statut précaire. La compétence et l'engagement des professeurs ont été soulignés par les élèves lors de la visite.

En *Social Sciences*, la répartition de la tâche d'enseignement subit les aléas liés au choix des élèves et au jeu des libérations en fonction de la discipline enseignée par le coordonnateur. Cette situation, source de flottement et d'instabilité, peut orienter l'offre de cours vers des choix relevant plus de la gestion du personnel que de l'application de principes pédagogiques. Le Cégep peut compter sur

un personnel à statut précaire qui est polyvalent. À certaines occasions, il doit avoir recours à des enseignants à la leçon pour combler les tâches d'enseignement.

Le Collège pratique un système élaboré d'évaluation formative de l'enseignement qui inclut des composantes de rétroaction étudiante, d'évaluation par les pairs et d'autoévaluation. L'évaluation de l'enseignement est facultative pour les professeurs permanents et elle est obligatoire pour les enseignants qui ne détiennent pas la permanence. La Commission invite le Collège à étendre l'application de l'évaluation de l'enseignement à l'ensemble des professeurs et à intégrer cette pratique à sa politique de gestion des ressources humaines.

Chaque professeur à temps complet dispose d'une somme de 750 \$ octroyée au perfectionnement professionnel¹⁰. Le perfectionnement ne fait pas l'objet d'aucune concertation ou plan d'ensemble. Les enseignants déterminent individuellement l'utilisation qu'ils feront de la somme allouée. Les activités de perfectionnement suivies au cours des dernières années concernent le champ disciplinaire, la pédagogie et l'informatique.

Relevant les récriminations entendues concernant l'accès limité à la micro-informatique et le manque de logiciels spécialisés, la Commission *suggère* au Collège de porter une attention particulière aux ressources matérielles requises en ce domaine et de prévoir un accès plus grand aux outils informatiques.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

Des mesures sont prévues pour assurer le respect de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Les enseignants fournissent une copie de leur plan de cours au Département et à la Direction des études. Ces plans de cours sont alors vérifiés en fonction de leur conformité aux directives établies par l'établissement. La Commission a procédé à l'analyse des plans de cours et des instruments d'évaluation utilisés en *Économie globale* et en *Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines*. Dans le cas d'*Économie globale*, l'analyse a révélé que

10. Les sommes sont attribuées au prorata de la tâche pour les enseignants à temps partiel.

les objectifs du cours auraient avantage à être précisés, que les évaluations devraient être mieux ciblées et qu'il faudrait harmoniser le niveau de difficulté qui est différent selon le professeur qui dispense le cours, tout en respectant cependant le standard collégial. Deux plans de cours ont été soumis à la Commission relativement aux cours IPMSH. L'un d'entre eux est un document complet qui constitue un excellent instrument pour guider l'élève dans son apprentissage. L'autre plan de cours analysé est un document sommaire qui ne présente à l'élève que les informations minimales. Dans les deux cas, les évaluations sont diversifiées et congruentes avec les objectifs retenus, quoique ces derniers diffèrent à certains égards de ceux proposés par le Ministère. Les standards vérifiés par les instruments analysés sont conformes au niveau des études collégiales.

La Commission note l'attention qui est, dans l'ensemble, accordée à l'évaluation des apprentissages. Le témoignage des élèves est éloquent à cet égard. Ceux-ci considèrent que les évaluations auxquelles ils sont soumis sont équitables, adéquates et rigoureuses. Les apprentissages sont évalués de façon formative et sommative. Les copies corrigées renferment des commentaires instructifs qui peuvent être réinvestis dans l'apprentissage.

La Commission note cependant que l'établissement ne possède pas de règle précise quant à la qualité de la langue à l'intérieur des évaluations. Les enseignants adoptent des pratiques diverses qu'il conviendrait de mieux baliser si le Cégep veut éviter l'incohérence de pratiques d'évaluation trop différenciées. Compte tenu de cette situation et de l'analyse des plans de cours et des instruments d'évaluation qu'elle a réalisée, la Commission invite le Cégep à inscrire dans sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages des règles claires concernant le traitement de la qualité de la langue dans la correction des écrits des élèves et à veiller à harmoniser les plans de cours et les évaluations lorsque le même cours est donné par plus d'un professeur.

Étant donné le traitement indépendant des deux profils dans le rapport d'évaluation, la Commission ne dispose pas, tel que demandé, d'un tableau complet et consolidé des taux de réussite dans les cours du tronc commun¹¹. Ces taux sont donnés pour chacun des profils. En *Social Sciences*, les données excluent les cours dispensés par les enseignants de *Commerce* alors que, dans ce dernier cas, les données n'incluent que les élèves rattachés à ce profil. Les statistiques fournies montrent des taux de réussite qui, globalement, se comparent à la moyenne provinciale. La réussite au cours d'*Histoire de la civilisation occidentale* est plus faible que celle des autres activités d'apprentissage.

11. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, op. cit., p. 40.

Le Cégep a, de la même façon, fractionné par profil les statistiques relatives à la diplomation. Au profil *Social Sciences*, les élèves des cohortes A¹² des années 1991, 1992 et 1993 obtiennent leur diplôme à l'intérieur de la durée prescrite dans des pourcentages respectifs de 23,2, 17,9 et 17,4 %. Ceux du profil *Commerce* parviennent à la diplomation dans des taux correspondants qui sont plus faibles à 18,9, 14,8 et 4,4 %.

L'analyse des taux de diplomation au Collège Heritage ne peut s'effectuer sans tenir compte de deux facteurs spécifiques. Il y a d'abord la forte proportion (environ 25 % en *Social Sciences*) d'élèves autochtones pour qui la fréquentation d'un établissement collégial hors de leur milieu s'avère très exigeante en termes d'adaptation, entraînant chez ces élèves de nombreux abandons. Il y a aussi une autre source d'abandon liée à la possibilité d'intégrer les rangs universitaires dans la région immédiate sans obtenir le diplôme collégial. La Commission reconnaît la situation particulière du Collège quant aux déterminants du cheminement scolaire des élèves. Cependant, la Commission croit qu'il y a encore place à de l'amélioration et elle *suggère* au Collège de rechercher des moyens d'augmenter les taux de diplomation du programme.

La mise en place depuis peu d'une activité d'intégration et l'implantation prochaine de l'épreuve synthèse devraient aider au développement d'une vision commune du programme et permettre au Collège d'attester véritablement de l'atteinte des objectifs du programme.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

Comme il a été mentionné plus haut, le programme compte deux profils dont la responsabilité relève de deux Départements différents, soit *Social Sciences* et *Business Administration*. Aucune instance n'a la responsabilité du programme dans son ensemble. Les décisions qui dépassent le cadre des profils, comme la mise en place d'une activité d'intégration ou le partage des cours du tronc commun, font l'objet de discussions entre les deux Départements. Ces discussions, quoique cordiales et relativement productives, s'établissent tout de même sur la base d'unités séparées traitant de programmes différents.

12. Élèves inscrits pour la première fois à l'ordre collégial.

Chacun de leur côté, les Départements paraissent comme des entités cohésives présentant un fonctionnement harmonieux et efficace. Le département de *Social Sciences* comprend toutes les disciplines des Sciences humaines à l'exception de celles liées à l'administration qui relèvent du département de *Business Administration*. Le sentiment d'appartenance qui caractérise les deux Départements est, certes, de nature à favoriser l'implantation de changements et l'adoption de pratiques concertées à l'intérieur des profils; cependant, il peut constituer un obstacle à l'harmonisation des pratiques pour le programme dans son ensemble.

Devant les lacunes constatées précédemment quant à la cohérence du programme et le cloisonnement des instances responsables des profils, la Commission croit que l'établissement doit exercer un leadership pédagogique clair relativement à l'organisation de son programme de Sciences humaines et lui insuffler la direction d'ensemble qui lui fait présentement défaut. La Commission recommande donc au Cégep

d'implanter une structure de gestion d'ensemble du programme qui inclut les deux profils de formation offerts et qui imprime un leadership clair. Cette structure devra faciliter le développement de l'approche programme, mettre en relief les visées ministérielles de formation du programme et favoriser la concertation interdisciplinaire.

Il en va de la capacité du Collège à élaborer et à promouvoir une formation riche de culture, qui soit intégrée, cohérente, attrayante et qui incite les élèves à la compléter.

Conclusion

Au terme de ses travaux, la Commission en arrive à la conclusion que le programme de *Sciences humaines* (300.01) du Collège Heritage présente certaines difficultés de mise en oeuvre. La Commission reconnaît néanmoins que le programme présente plusieurs points positifs comme la qualité, la variété et l'adéquation des méthodes pédagogiques, le climat harmonieux qui anime les relations professeurs - élèves ainsi que la qualité de l'encadrement pédagogique, particulièrement le tutorat.

La Commission constate par ailleurs que des améliorations devraient être apportées au programme, notamment en ce qui a trait aux recommandations qu'elle a adressées au Collège

- de mettre en oeuvre un programme qui traduise pleinement la finalité du programme;
- de revoir l'offre des cours et au besoin l'organisation des profils de manière à présenter une vision plus large des Sciences humaines qui favorise le cheminement et l'orientation des élèves; et
- d'implanter une structure de gestion d'ensemble du programme qui imprime un leadership clair et facilite le développement de l'approche programme.

Mis à part ces recommandations, la Commission énonce également des suggestions concernant la somme de travail demandée aux élèves, les ressources pédagogiques accordées au programme et les taux de diplomation. La prise en compte de ces suggestions et des autres remarques formulées au fil du texte devrait contribuer à améliorer la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* offert au Collège Heritage.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme de *Sciences humaines*, le Collège Heritage a fait état d'actions réalisées ou en cours de réalisation dans le but d'améliorer la qualité de la mise en oeuvre de ce programme.

- Le Collège, conformément à la suggestion de la Commission, vérifiera la somme de travail exigée, particulièrement au premier trimestre. Les enseignants de chacun des profils établiront un calendrier indiquant la date des tests et des examens, de même que l'échéance relative à la remise des travaux
- La Commission des études a inscrit à son plan de travail de 1997-98 la recherche de moyens en vue de relever les taux de diplomation observés dans le programme.

La Commission estime que les actions entreprises devraient contribuer à améliorer la qualité de la mise en oeuvre du programme. Elle s'attend à recevoir, au moment opportun, un rapport présentant les progrès accomplis au regard des recommandations formulées dans la présente évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président